



COMMUNE DE
PRESINGE

LÉGISLATURE 2020-2025

**Procès-verbal de la séance du
Conseil municipal
du mardi 10 mai 2022**
(no 15)

Sont présents :

Membres de l'Exécutif

Monsieur	Serge BROQUARD	<i>Maire</i>
Monsieur	Bernard MITTEY	<i>Adjoint</i>
Madame	Emmanuelle SPINEDI	<i>Adjointe</i>

Bureau du Conseil

Monsieur	Jacques-André ROMAND	<i>Président</i>
Monsieur	Benjamin CHABBEY	<i>Vice-président</i>
Madame	Caroline RADICE	<i>Secrétaire</i>

Conseillers municipaux

Monsieur	Jean-François BEAUSOLEIL
Monsieur	Christophe BONGARD
Monsieur	Edgar CARDOSO INACIO
Monsieur	Jean-Paul GAILLARD
Monsieur	Thomas LÄSER
Monsieur	Jean-Pierre RENGGLI
Monsieur	Paulo RODRIGUES DA GUERRA
Monsieur	Emmanuel ROSSI
Monsieur	Joseph-Marie THORENS

Excusé : -/-

Public : 1

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du 25 avril 2022
2. Approbation des comptes 2021 (délibération)
3. Election du Bureau du Conseil municipal 2022-2023
4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI
5. Communication du bureau du Conseil municipal
6. Communication du maire
7. Rapport des commissions
8. Propositions individuelles et questions

M. le Président souhaite la bienvenue à tous et ouvre la séance à 19 h.

1. Approbation du procès-verbal du 25 avril 2022

M. le Président constate qu'aucune remarque n'est formulée.

Les personnes présentes à cette séance approuvent à l'unanimité le procès-verbal.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Approbation des comptes 2021

M. le Président précise que les comptes ont été révisés, que le rapport est à la disposition des conseillers, que le réviseur n'a constaté aucune irrégularité et qu'il recommande leur approbation.

En réponse à la question de **M. Bongard**, **M. le Président** confirme que le résultat positif 2021 est majoritairement dû aux exceptionnels correctifs d'impôts de plusieurs années.

(arrivée de M. Beausoleil)

En l'absence de nouvelles questions ou de remarques, **M. le Président** procède à la lecture du texte et à son vote.

Délibération N°25/2022

Délibération
pour l'approbation des comptes annuels 2021 dans leur intégralité

sur proposition du Maire et des Adjointes,

Le conseil municipal

DECIDE

à la majorité simple

par 9 oui, soit à l'unanimité,

1. *D'approuver les comptes annuels de la commune pour l'exercice 2021 dans leur intégralité, annexés à la présente délibération.*
2. *D'approuver le compte de résultat 2021 pour un montant de **3'821'005.27 F** aux charges et de **5'127'908.50 F** aux revenus, l'excédent de revenus s'élevant à **1'306'903.23 F**.
*Cet excédent de revenus total se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de 1'497'589.31 F et résultat extraordinaire de -190'686.08 F.**
3. *D'approuver le compte des investissements 2021 pour un montant de **36'500 F** aux dépenses et de **0 F** aux recettes, les investissements nets s'élevant à **36'500 F**.*
4. *D'approuver le bilan au 31 décembre 2021, totalisant à l'actif et au passif un montant de **73'683'179.14 F**.*
5. *D'accepter les crédits budgétaires supplémentaires 2021 pour un montant total de **511'261.28 F** dont le détail figure à l'annexe 17 des comptes annuels joints à la présente délibération.*
6. *Ces crédits budgétaires supplémentaires sont couverts par les plus-values enregistrées aux revenus ainsi que par les économies réalisées sur d'autres rubriques de charges.*

M. le Président renouvelle ses remerciements à toutes les personnes qui ont tenu et élaboré tant les comptes que les documents relatifs.

3. Election du bureau du Conseil municipal 2022-2023

Conformément au règlement du Conseil municipal, **M. le Président** passe la parole au doyen d'âge, M. Gaillard.

(arrivée de M. Rodrigues da Guerra)

M. Gaillard annonce que seul M. Romand a posé sa candidature pour le poste de président du Conseil municipal.

M. Beausoleil remercie M. Romand pour son travail lors des deux dernières années ainsi que pour le renouvellement de sa candidature.

M. Gaillard vérifie qu'il n'y ait pas d'autre candidature et procède ensuite à l'élection du président. M. Romand est élu à l'unanimité.

M. Chabbey confirme qu'il ne se représente pas au poste de vice-président. **M. Gaillard** demande donc à l'assemblée s'il y a une candidature spontanée.

M. Bongard se porte candidat et il est élu à l'unanimité avec les remerciements du Conseil municipal et de l'Exécutif.

M. le Président annonce que le poste de secrétaire est repourvu automatiquement par Mme Radice.

La délibération suivante est donc validée.

Délibération N°26/2022

Délibération
Formation du bureau du Conseil municipal 2022-2023

Le conseil municipal

A R R E T E

la formation de son bureau, pour la période administrative s'étendant du 1er juin 2022 au 31 mai 2023, comme suit :

<i>Président :</i>	<i>M. Jacques-André Romand</i>
<i>Vice-président :</i>	<i>M. Christophe Bongard</i>
<i>Secrétaire :</i>	<i>Mme Caroline Radice</i>

4. Droit d'opposition des Conseils municipaux aux décisions du FI

Le 6 avril 2022, l'AG de ACG a accepté l'octroi, par le FI à la Ville de Genève, d'une subvention de fonctionnement de 6'200'000 francs au titre de participation des communes au financement de l'accueil des personnes sans abri. Cette décision est soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux.

Mme Spinedi rapporte que lors de la séance de l'ACG 18 communes sur 45 se sont opposées à cette subvention. Actuellement, plusieurs conseils municipaux ont voté des résolutions d'opposition, dont Thônex et Vandoeuvres. Elles contestent la forme plutôt que le fond de cette décision.

Plusieurs conseillers expriment leur opinion qui va dans le même sens.

Afin de pouvoir respecter les délais d'opposition, **M. le Président** propose que le Conseil municipal vote ce soir le texte de la décision de la résolution et que l'argumentaire soit développé dans la semaine puis envoyé par courriel aux Conseillers pour validation. Cette proposition est acceptée.

M. le Président soumet donc au vote la décision de résolution du Conseil municipal s'opposant à la décision de l'ACG du 6 avril 2022. La résolution est acceptée par 10 oui, soit à l'unanimité.

5. Communication du bureau du Conseil municipal

Aucune communication.

6. Communication du Maire

a. Conseil municipal de juin

M. le Maire informe que lors de la prochaine séance du Conseil, deux projets de délibérations seront soumis au vote. Le premier concerne la mise au patrimoine administratif de la nouvelle salle polyvalente des dépendances de la Ferme Gallay et le second un crédit pour la rénovation du chemin de Pré-Rojoux.

M. Beausoleil exprime son étonnement sur la possibilité du transfert de la salle du patrimoine financier au patrimoine administratif car le financement a été fait par un crédit hypothécaire. **M. le Maire** prend note de la remarque et donnera une explication lors de la prochaine séance.

b. Fête nationale 2022

M. le Maire relaie la demande de la commission des manifestations qui cherche des bénévoles pour l'aider à l'organisation du 1^{er} Août, ainsi que lors de la fête. L'orateur a déjà été trouvé.

c. Revue Genevoise

Le secrétariat a reçu les informations concernant ce spectacle. La date pour la soirée offerte aux conseillers sera communiquée en septembre.

d. Portes ouvertes du GILS

Comme annoncé en avril, les portes ouvertes auront lieu le 18 juin à Puplinge. Pour l'apéritif offert, il est nécessaire de s'inscrire à l'avance. MM. Broquard et Thorens déclarent vouloir s'y rendre.

7. Rapport des commissions

Aucun rapport

8. Propositions individuelles et questions

a. Voyage du Conseil municipal

M. Beusoleil interroge le président sur le moyen de rejoindre le lieu de rendez-vous. Diverses solutions sont proposées.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 19h45.

Jacques-André ROMAND
Président du Conseil

Caroline RADICE
Secrétaire du Bureau

Procès-verbaliste : Martine Gremion Engeler